

Nombre de présents : 40
Absent : 0
Excusés : 9

Point 10 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2025

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Éric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Nathalie PRUNIER, Christian MEISTERMANN, Christine LAISSUE-STRAVOPODIS, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Éric LOESCH, Frédérique SCHWOB, Olivier ZINCK, Claudine MATHIS, Michel SPITZ, Emmanuella ROSSI, Alain RAMDANI, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Pascal WEILL, Marie LEROLLE, Jean-Marc BERNAUD, Dominique BUTTERLIN, Claudine GANTER, Nora OUISSI, Claudia CHATELUS, Wilhelmine ROBERT, Jérôme GUISON, Aurore REINBOLD, Helene BULLE, Laurent DENZER-FIGUE, Kevin MARTIN, Léna DUMAN, Jean-François CERFON, Monique FRITSCH, Yves HEMEDINGER, Sandrine WYBRECHT, Céline GOLLY, Cindy HUEBER, Olivier ROTH, Annie LEMIRE, Caroline SANCHEZ, Alain KOTT, Nathalie AUBERT, Yann DURRIERE.

Ont donné procuration

M. Barbaros MUTLU donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, M. Bernard GERBER donne procuration à M. Éric STRAUMANN, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Pascal WEILL, Mme Patricia KELLER donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Tristan DENÉCHAUD donne procuration à Mme Aurore REINBOLD, M. Oussama TIKRADI donne procuration à Mme Léna DUMAN, M. Adrien WILD donne procuration à Mme Monique FRITSCH, M. Frédéric HILBERT donne procuration à Mme Caroline SANCHEZ, M. Fabien EYMAS donne procuration à Mme Annie LEMIRE.

ADOPTE A LA MAJORITE

**Nombre de voix pour : 37
contre : 11
abstention : 0**

M. Éric STRAUMANN n'a pas pris part au vote.

Madame la 1ère Adjointe Odile UHLRICH-MALLET a assuré la Présidence, en l'absence de Monsieur le Maire Éric STRAUMANN qui a quitté la salle au moment du vote.

M. François CREFON, Mme Monique FRITSCH, M. Yves HEMEDINGER, Mmes Sandrine WYBRECHT, Cécile GOLLY, Cindy HUEBER, MM. Olivier ROTH, Adrien WILD (par procuration donnée à Mme Monique FRITSCH), Alain KOTT, Mme Nathalie AUBERT et M. Yann DURRIERE

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Secrétaire de séance : Léna DUMAN



POINT N° 10 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025

Rapporteur : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment en son article L.1612-12 ;

Vu l'article L.2121-31 du même code qui prévoit que le Conseil municipal arrête le compte administratif qui est annuellement présenté par le Maire ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

Vu le compte de gestion 2025 du budget principal ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2025 figurant en annexe de la présente délibération ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, pour le **budget principal** de la Ville de Colmar ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2025 du budget principal ;

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2025, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

En conséquence, Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

CONSTATE



pour la comptabilité principale les identités de valeurs, avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

VOTE

le compte administratif de l'exercice 2025 soumis à son examen.

ARRETE

les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits annulés :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	10 415 887,81 €			33 319 477,11 €	10 415 887,81 €	33 319 477,11 €
Résultat affecté (1068)		19 401 287,05 €				19 401 287,05 €
Opérations de l'exercice	48 408 649,07 €	32 481 079,93 €	103 625 979,65 €	120 157 741,74 €	152 034 628,72 €	152 638 821,67 €
TOTAUX	58 824 536,88 €	51 882 366,98 €	103 625 979,65 €	153 477 218,85 €	162 450 516,53 €	205 359 585,83 €
Résultats de clôture		-6 942 169,90 €		49 851 239,20 €		42 909 069,30 €
Restes à réaliser	13 394 845,70 €	6 416 112,17 €			13 394 845,70 €	6 416 112,17 €
TOTAUX CUMULES	13 394 845,70 €	-526 057,73 €		49 851 239,20 €	13 394 845,70 €	49 325 181,47 €
RESULTATS DEFINITIFS	13 920 903,43 €			49 851 239,20 €		35 930 335,77 €

DONNE

décharge à l'ordonnateur pour sa gestion de l'exercice 2025 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Compte administratif 2025

Ville de Colmar



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Table des matières

SYNTHESE	3
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
A. En 2025, des recettes réelles de fonctionnement solides, mais peu dynamiques	4
1. Chapitre 70 – Produits des services	5
2. Chapitre 73 – Impôts et taxes	7
3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	10
4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.....	13
5. Chapitre 76 – Produits financiers.....	13
6. Chapitre 77 – Produits exceptionnels	14
7. Chapitre 013 – Atténuations de charges	14
B. La hausse des dépenses de fonctionnement en 2025	15
1. Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	15
2. Chapitre 012 – Charges de personnel.....	18
3. Chapitre 014 – Atténuations de produits	20
4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.....	21
5. Chapitre 66 – Charges financières	22
6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles.....	22
II. LA CAPACITE D’AUTOFINANCEMENT EN BAISSSE RESTE SOLIDE.....	23
III. LA SECTION D’INVESTISSEMENT	25
A. Des recettes d’investissement adaptées au financement des investissements	25
1. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves.....	25
2. Chapitre 13 - Les subventions d’investissement.....	26
3. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées	27
4. Chapitres 040/041 - Les opérations d’ordre	28
5. Les autres recettes d’investissement.....	29
B. Le bon niveau des dépenses d’équipement.....	29
1. Les dépenses financières	29
2. Les opérations pour compte de tiers et opérations d’ordre	30
3. Les dépenses d’équipement	31
IV. EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE.....	37

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



SYNTHESE

L'année 2025 confirme la solidité et la résilience du modèle de gestion porté par la Ville de Colmar. Dans un contexte national marqué par des tensions financières et l'érosion de certaines recettes, Colmar parvient non seulement à préserver sa situation financière, mais aussi à maintenir un haut niveau d'investissement au service des Colmariens. La stratégie financière mise en œuvre ces dernières années — prudente et réactive — démontre toute sa pertinence.

Les recettes de fonctionnement, bien que peu dynamiques en 2025, reposent sur des fondements solides et maîtrisés. La diversification des produits des services, la nouvelle politique de stationnement et le dynamisme des activités municipales ont permis de compenser partiellement le ralentissement des recettes fiscales. La Ville s'attache à renforcer ses leviers propres pour garantir son autonomie financière et maintenir une gestion saine.

Malgré des contraintes exogènes fortes (hausse des cotisations, évolution des prix de l'énergie), Colmar affiche une capacité d'autofinancement supérieure à son niveau d'avant-crise sanitaire, confirmant la solidité de son modèle budgétaire. En 2025, la Municipalité a mis en œuvre des décisions fortes au bénéfice des agents de la collectivité : revalorisation historique du régime indemnitaire, mutualisation avec Colmar Agglomération et poursuite de la construction d'un service public moderne, exigeant et attractif. Cette politique RH volontariste représente un véritable investissement pour la qualité du service public, la fidélisation des talents et l'attractivité du territoire.

Avec plus de 37 M€ investis, la Ville confirme sa volonté d'améliorer durablement le cadre de vie des Colmariens. En 2025, Colmar finance intégralement ses investissements sans recourir à l'emprunt, grâce à la mobilisation de ses excédents, au niveau exceptionnel des subventions obtenues et au remboursement accéléré de sa dette.

Les projets engagés témoignent d'une vision claire et cohérente :

- requalification des espaces publics et déploiement d'une politique volontariste de végétalisation,
- transition énergétique des bâtiments municipaux,
- investissements structurants (Collégiale Saint-Martin, complexe sportif Brant, quartier Saint-Vincent-de-Paul, cours Oasis),
- modernisation numérique,
- déploiement de la vidéoprotection.

Cette dynamique est d'autant plus remarquable qu'elle s'inscrit dans une trajectoire durable de désendettement, avec plus de 26 M€ remboursés depuis 2020.

L'exercice 2025 se clôture sur un excédent global permettant d'aborder 2026 avec confiance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. En 2025, des recettes réelles de fonctionnement solides, mais peu dynamiques

Chapitre	Recettes réelles de fonctionnement	CA 2024	CA 2025	Ecart en € 2024/2025	Ecart en % 2024/2025
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	18 654 056,20 €	18 970 102,90 €	316 046,70 €	1,69%
731	Fiscalité locale	44 560 861,97 €	44 738 907,71 €	178 045,74 €	0,40%
73	Impôts et taxes	22 001 523,45 €	22 181 143,00 €	179 619,55 €	0,82%
74	Dotations, subventions et participations	22 438 302,52 €	22 795 130,58 €	356 828,06 €	1,59%
75	Autres produits de gestion courante	3 873 479,03 €	3 298 519,57 €	-574 959,46 €	-14,84%
76	Produits financiers	1 038 949,70 €	1 127 686,80 €	88 737,10 €	8,54%
013	Atténuations de charges	1 196 990,92 €	1 079 266,43 €	-117 724,49 €	-9,84%
Sous - Total	Hors produits exceptionnels	113 764 163,79 €	114 190 756,99 €	426 593,20 €	0,37%
77	Produits exceptionnels	673 211,88 €	4 484 975,24 €	3 811 763,36 €	566,21%
Total		114 437 375,67 €	118 675 732,23 €	4 238 356,56 €	3,70%

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une hausse de **+4 238 K€** pour atteindre **118 676 K€ (+3,70%)** en 2025 contre **114 437 K€** en 2024. Hors recettes exceptionnelles, les recettes réelles de fonctionnement ont stagné : **+427 K€**, soit **+0,37%** seulement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



1. Chapitre 70 – Produits des services

Nature	Produits des services, du domaine et ventes diverses	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
701	Ventes de produits finis	3 616,51 €	3 272,82 €	-343,69 €	-9,50%
702	Ventes de récoltes et de produits forestiers	934 163,46 €	362 562,52 €	-571 600,94 €	-61,19%
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	8 693 483,88 €	8 998 126,05 €	304 642,17 €	3,50%
704	Travaux	168 135,52 €	24 612,45 €	-143 523,07 €	-85,36%
706	Prestations de services	5 890 327,85 €	5 863 399,12 €	-26 928,73 €	-0,46%
707	Ventes de marchandises	48 283,49 €	60 039,45 €	11 755,96 €	24,35%
708	Autres produits	2 916 045,49 €	3 658 090,49 €	742 045,00 €	25,45%
Total		18 654 056,20 €	18 970 102,90 €	316 046,70 €	1,69%

Après la reprise post-Covid des activités et des évènements, les produits des services sont redevenus un ressort sur lequel la Ville de Colmar peut compter, et ce véritablement depuis 2024. En 2025, ils progressent encore de **+316 K€**, soit **+1,69%**.

Les produits des services concernent principalement les recettes de stationnement, les prestations de services (petite enfance, culture, sports...), les ventes de produits forestiers et les remboursements de frais.

a) Les recettes de stationnement

Les recettes de stationnement atteignent **8 298 K€** en 2025 contre **8 065 K€** en 2024 soit **+233 K€**.

Le retour des visiteurs depuis 2022 et surtout la mise en place d'une tarification intelligente par la Municipalité ont permis de dégager des solides recettes de stationnement :

- Les résidents peuvent stationner en zone orange et verte pour 15 € par mois ou 180 € par an, au lieu de 430 € à 600 € par an auparavant, ce qui a eu pour effet de multiplier le nombre d'abonnements par 6 ;
 - Les professionnels et salariés en zone payante peuvent désormais bénéficier de tarifs préférentiels avec un abonnement à 21 € ou 248 € par an par mois sans restriction de zones, contre 652 € avec restrictions auparavant, ce qui a eu pour effet de multiplier le nombre d'abonnements par 130 ;
 - Un tarif de 3 € pour 24h de stationnement dans les parkings Lacarre, Saint-Josse et Bleyle a été instauré pour favoriser l'attractivité du centre-ville et faciliter les déplacements en train ;
- La zone de stationnement payant a été étendue sur demande de riverains, afin de favoriser la rotation des véhicules et faciliter le stationnement des habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 06/05/2026
Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



- 84 K€ pour le stationnement en surface par rapport à 2024 ;
- + 154 K€ pour le stationnement en ouvrage par rapport à 2024 ;
- + 164 K€ pour le forfait de post-stationnement qui est acquitté par les usagers en cas de stationnement non payé ou insuffisamment réglé.

b) Les prestations de services

Nature	Prestations de services	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
706	Redevance Vialis	2 769 600,00 €	2 816 180,00 €	46 580,00 €	1,68%
706	Prestations de services à caractère sportif et de loisirs	679 979,93 €	743 623,51 €	63 643,58 €	9,36%
706	Participations des familles pour les crèches	699 978,91 €	734 997,55 €	35 018,64 €	5,00%
706	Participations des familles pour les centres socio-culturels	61 688,87 €	61 790,01 €	101,14 €	0,16%
706	Prestations de services pour l'Auberge de Jeunesse	383 341,95 €	286 570,62 €	-96 771,33 €	-25,24%
706	Prestations de services à caractère culturel	1 163 834,65 €	1 188 251,38 €	24 416,73 €	2,10%
706	Autres prestations de services	131 903,54 €	31 986,05 €	-99 917,49 €	-75,75%
Total		5 890 327,85 €	5 863 399,12 €	-26 928,73 €	-0,46%

Les prestations de services atteignent **5 863 K€** en 2025 contre **5 890 K€** en 2024, soit **-27 K€**.

Cependant, l'évolution des différents produits est disparate :

- La redevance d'occupation versée par Vialis dans le cadre du contrat de concession (**2 816 K€** en 2025) suit l'inflation constatée, soit une inflation de +1,7% en 2024 répercutée en N+1.
- Les redevances sportives (essentiellement les entrées des équipements nautiques) observent une belle dynamique : **+64 K€**, soit **+9,36%**.
- Les participations aux familles des crèches augmentent de **+5%**, soit **+35 K€** ;
- Les recettes de l'auberge de jeunesse ont significativement baissé en 2025 de **-97 K€**, soit **-25,2%** (notamment en raison d'une fermeture pour travaux) ;
- Les recettes culturelles (spectacles, entrées) augmentent de **34 K€**, soit **+2,10%**.

c) Ventes de récoltes et de produits forestiers

Après une recette exceptionnelle en 2024 due à des maladies ayant donné lieu à des coupes exceptionnelles, les produits forestiers sont revenus à un niveau normal, d'où une baisse enregistrée de **-572 K€**, soit **-61,2%**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-216800664-20260423_CM202600423-00-BF
enregistrée de

Réception par le préfet : 06/05/2026
Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



d) Les remboursements de frais

La refonte de la mutualisation entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération a mis en place des services communs portés par la Ville qui se sont concrétisés par des transferts de personnel de Colmar Agglomération à la Ville de Colmar et une augmentation des remboursements de frais de personnel, d'où une hausse de **+742 K€**, soit **+25,45%**.

2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Nature	Impôts et taxes	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
73111	Contributions directes	36 313 856,00 €	36 466 120,00 €	152 264,00 €	0,42%
73118	Autres impôts locaux ou assimilés	221 958,00 €	103 386,00 €	-118 572,00 €	-53,42%
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	2 057 944,00 €	2 499 092,00 €	441 148,00 €	21,44%
73134	Taxe sur les déchets stockés	107 377,92 €	110 724,15 €	3 346,23 €	3,12%
73141	Accise sur l'électricité	1 188 227,59 €	1 170 701,82 €	-17 525,77 €	-1,47%
73154	Droits de place	1 234 233,46 €	1 271 009,54 €	36 776,08 €	2,98%
731721	Taxe de séjour	2 718 114,10 €	2 368 710,90 €	-349 403,20 €	-12,85%
731731	Impôt sur les spectacles	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00%
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	719 132,90 €	749 145,30 €	30 012,40 €	4,17%
Sous Total	Fiscalité locale	44 560 861,97 €	44 738 907,71 €	178 045,74 €	0,40%
73211	Attribution de compensation	17 052 567,00 €	17 052 567,00 €	0,00 €	0,00%
73212	Dotations de solidarité communautaire	4 635 161,00 €	4 790 798,00 €	155 637,00 €	3,36%
73221	F.N.G.I.R.	255 569,00 €	255 569,00 €	0,00 €	0,00%
738	Autres impôts et taxes	58 226,45 €	82 209,00 €	23 982,55 €	41,19%
Sous Total	Impôts et taxes (sauf 731)	22 001 523,45 €	22 181 143,00 €	179 619,55 €	0,82%
Total		66 562 385,42 €	66 920 050,71 €	357 665,29 €	0,54%

Les impôts et taxes augmentent faiblement de **+0,54%** pour atteindre **66 920 K€** en 2025 contre **66 562 K€** en 2024, soit **+ 358 K€**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



a) Les contributions directes à l'épreuve des réformes nationales

Les contributions directes ont été perturbées par les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour les collectivités locales, qui s'est accompagnée d'un nouveau schéma de financement. Elles n'ont progressé que de **+0,42%** entre 2024 et 2025 pour atteindre **34 466 K€**.

Nature	Impôts et taxes	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties	32 241 903,00 €	33 018 676,00 €	776 773,00 €	2,41%
73111	Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	422 520,00 €	374 826,00 €	-47 694,00 €	-11,29%
73111	Taxe d'habitation	1 140 809,00 €	726 387,00 €	-414 422,00 €	-36,33%
73111	Taxe d'habitation sur les logements vacants	623 859,00 €	412 646,00 €	-211 213,00 €	-33,86%
73111	Coefficient correcteur	1 884 765,00 €	1 933 585,00 €	48 820,00 €	2,59%
Total		36 313 856,00 €	36 466 120,00 €	152 264,00 €	0,42%

Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties

Les produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) augmentent de **+776 K€** en 2025 :

- sous l'effet principal du coefficient législatif de revalorisation des bases voté par le Parlement en loi de finances pour 2025, soit **+1,7%**
- sous l'effet de l'évolution physique des bases, soit **+0,71%**.

Les contributions directes s'établissent à **36 466 K€** en 2025 contre **36 314 K€** en 2024, soit une hausse de **+0,42%**.

Concernant la taxe d'habitation

Depuis 2021, Colmar n'encaisse donc plus que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et les logements vacants (THLV). En 2024, les recettes ont atteint un niveau record de 1 765 K€. Cette hausse trouve son origine dans la prise en compte des déclarations d'occupation transmises par les propriétaires.

La mise en œuvre de la déclaration d'occupation des logements en 2023 a obligé chaque propriétaire, à chaque changement de situation, à déclarer s'il occupe ses logements à titre principal ou secondaire, s'ils sont loués ou vacants. Or, compte tenu des défaillances et erreurs déclaratives des propriétaires, au niveau national, plus de 1 Md€ ont ainsi été dégrévés au titre de la THRS 2023 et près de 600 M€ au titre de la THRS de l'année 2024. Pour autant, les produits versés à tort sont restés acquis aux collectivités, puisque les dégrèvements de THRS et de THLV correspondants ont été financièrement pris en charge par l'État. Tenant compte de cette situation, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) a mis en œuvre pour 2025 un dispositif de fiabilisation des bases, d'où une baisse significative des produits.

Accusé de réception de l'avis de correspondance

068-216800664-20260423-DM202600423-00-PE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

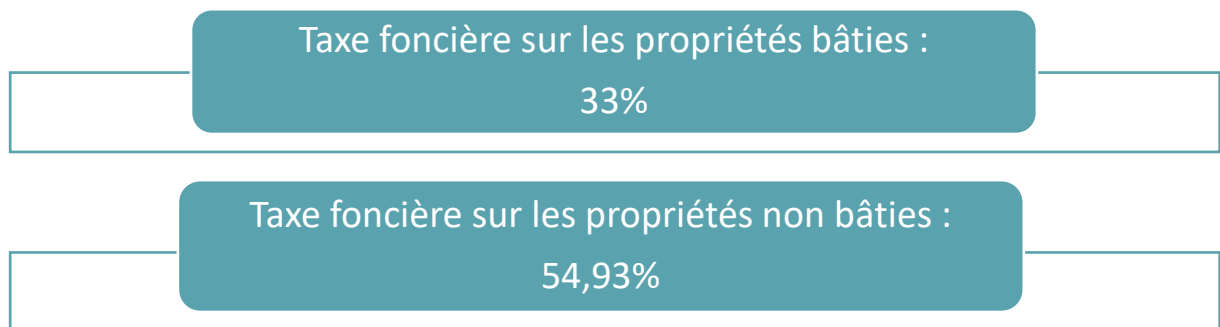
Pour l'autorité compétente par délégation



Parallèlement, l'article 110 de loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a acté un recentrage des bases de THRS. Ainsi, son périmètre est désormais limité aux seules résidences secondaires et non plus à l'ensemble des « locaux meublés non affectés à l'habitation principale » comme c'était le cas jusqu'à présent. Ont donc été retirés des bases nombres de locaux occupés par des associations.

Les produits de THRS et de THLV diminuent donc de 35% K€ pour n'atteindre que 1 139 K€ en 2025.

b) *Pas de hausse des taux d'imposition par la Ville de Colmar depuis 2014*



Conformément à l'engagement pris dans le cadre de la mandature 2020-2026, les taux d'imposition de fiscalité directe locale n'ont pas augmenté en 2025.

c) *Evolution des autres recettes fiscales*

Les principales autres recettes fiscales ont évolué comme suit :

+ 37 K€ pour les droits de place. S'ils ralentissent en 2025, les recettes n'ont cessé d'augmenter depuis 2022 et dépassent largement leur niveau d'avant-crise sanitaire, en raison de la hausse des tarifs d'occupation du domaine public, mais aussi de nouvelles activités accueillies sur le domaine public (animations familiales de Noël sur la place Rapp) ;

- 349 K€ pour les produits de taxe de séjour. En 2024, le nouveau mode de gestion de la taxe a permis d'en sécuriser les recettes. Des régularisations à hauteur de 500 K€ ont ainsi eu lieu en 2024, recette exceptionnelle qui ne s'est logiquement pas reproduite en 2025. La taxe reste encore dynamique puisque la baisse n'est pas de même ampleur en 2025, et que le taux a été mis au plafond par la Municipalité ;

+ 156 K€ pour la dotation de solidarité communautaire versée par Colmar Agglomération ;

+ 441 K€ pour les droits de mutation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-10M202600423-00-FF pour la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Nature	Dotations, subventions et participations	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
741	D.G.F.	13 833 672,00 €	14 056 378,00 €	222 706,00 €	1,61%
744	F.C.T.V.A.	264 851,89 €	137 443,19 €	-127 408,70 €	-48,11%
746	Dotation générale de décentralisation	139 659,20 €	160 315,00 €	20 655,80 €	14,79%
747	Participations	4 543 812,07 €	4 404 137,00 €	-139 675,07 €	-3,07%
748	Autres attributions et participations	3 656 307,36 €	4 036 857,39 €	380 550,03 €	10,41%
Total		22 438 302,52 €	22 795 130,58 €	356 828,06 €	1,59%

Les dotations, subventions et participations augmentent de **+1,59%**, passant de **22 438 K€** en 2024 à **22 795 K€** en 2025.

a) Les dotations de l'Etat restent globalement stables

Nature	Dotations de l'Etat	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
74111	Dotation forfaitaire	8 740 621,00 €	8 707 564,00 €	-33 057,00 €	-0,38%
741123	Dotation de solidarité urbaine	4 039 290,00 €	4 252 002,00 €	212 712,00 €	5,27%
741127	Dotation nationale de péréquation	1 053 761,00 €	1 096 812,00 €	43 051,00 €	4,09%
744	F.C.T.V.A.	264 851,89 €	137 443,19 €	-127 408,70 €	-48,11%
74611	Dotation générale de décentralisation	139 659,20 €	160 315,00 €	20 655,80 €	14,79%
7484	Dotation de recensement	205,00 €	13 154,00 €	12 949,00 €	6316,59%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	98 542,00 €	118 196,00 €	19 654,00 €	19,94%
Total		14 336 930,09 €	14 485 486,19 €	148 556,10 €	1,04%

(i) La dotation globale forfaitaire

De manière récurrente dans le cadre des Lois de finances, toute augmentation liée à la péréquation (progression de la dotation de solidarité urbaine, notamment) ou à la croissance démographique était financée par la baisse d'autres composantes de la dotation globale forfaitaire (DGF) par un effet d'écrêtement.

En 2025, au niveau national, la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale ont progressé, respectivement de +140 M€ et + 50 M€, soit un total de +290 M€. Le gouvernement Barnier (PLFI d'oct.2024) avait acté que cette progression serait en totalité financée par les collectivités locales elles-mêmes, sans aucune prise en charge par le budget de l'Etat. La loi de finances Bayrou a coupé la poire en deux : 150 M€ sont pris en charge par les collectivités locales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800694-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié électronique

Réception par l'Etat le 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour Colmar, la dotation forfaitaire a légèrement baissé pour atteindre **8 708 K€** en 2025 contre **8 741 K€** en 2024.

(ii) La dotation de solidarité urbaine

L'enveloppe nationale de dotation de solidarité urbaine (DSU) a donc progressé de + 140 M € en 2025, soit une hausse de 5,8%, hausse qui a été peu ou prou appliquée à la DSU de Colmar.

Pour Colmar, la DSU a augmenté de **+213K €** en 2025, soit **4 252 K€**.

(iii) La dotation nationale de péréquation

En 2022, il avait été craint que la réforme nationale des modes de calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal suite à la suppression de la taxe d'habitation bouscule les équilibres et fasse perdre à Colmar le bénéfice de la DNP. Dans cette hypothèse, le risque aurait été que la Ville de Colmar ne perçoive plus que 50% de la dotation nationale de péréquation en N+1, avant sa disparition en N+2.

Or, il a été confirmé que Colmar rentre bien dans le cas n°2 d'éligibilité à la DNP, c'est-à-dire les communes dont le potentiel financier est inférieur ou égal à 85% du potentiel financier moyen de la strate (82%) et dont l'effort fiscal est supérieur à 85% de l'effort fiscal moyen (95%).

La DNP 2025 de Colmar a atteint **1 097 K€,** soit **+43 K€**.

(iv) Les autres dotations

Les autres dotations sont composées des dispositifs suivants :

- le volet fonctionnement du FCTVA, en baisse par rapport à 2024 **(- 127 K€)** ;
- la dotation globale de décentralisation en hausse en 2025 **(+20 K€)** ;
- la dotation pour les titres sécurisés en hausse également **(+20 K€)**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



b) Les compensations fiscales de l'Etat

Nature	Compensations fiscales et péréquation	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	6 151,00 €	5 581,00 €	-570,00 €	-9,27%
748312	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	11 814,00 €	0,00 €	-11 814,00 €	-100,00%
74833	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	3 440 181,00 €	3 614 587,00 €	174 406,00 €	5,07%
74834	État - Compensation au titre de la taxe professionnelle	0,00 €	195 664,00 €	195 664,00 €	
74836	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	97 438,98 €	82 675,39 €	-14 763,59 €	-15,15%
Total		3 555 584,98 €	3 898 507,39 €	342 922,41 €	9,64%

Les compensations de l'Etat ont augmenté de **+343 K€** en 2025, soit **+9,64%**, pour atteindre **3 898 K€**.

Les compensations fiscales ont vocation à compenser les dépenses supplémentaires liées à des transferts de compétences et les pertes de recettes subies par les collectivités locales du fait des exonérations et des dégrèvements décidés par le législateur. Elles reflètent également la perte progressive d'autonomie financière des collectivités locales.

c) L'évolution des subventions

Nature	Autres dotations et participations	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
74718	Etat	366 981,24 €	215 444,57 €	-151 536,67 €	-41,29%
7472	Régions	50 550,00 €	29 557,70 €	-20 992,30 €	-41,53%
7473	Départements	182 384,30 €	191 150,88 €	8 766,58 €	4,81%
74751	Groupements de collectivités	1 500,00 €	0,00 €	-1 500,00 €	-100,00%
747888	Autres organismes	3 931 896,53 €	3 953 983,85 €	22 087,32 €	0,56%
74888	Autres attributions et participations	1 975,38 €	7 000,00 €	5 024,62 €	254,36%
Total		4 535 287,45 €	4 397 137,00 €	-138 150,45 €	-3,05%

Comme en 2024, les subventions de fonctionnement atteignent encore un niveau élevé en 2025 : **4 397 K€**, même si elles baissent de **-138 K€**.

En 2024 et 2025, la Ville de Colmar a bénéficié de 2 dispositifs qui ont largement contribué à dynamiser le poste des subventions de fonctionnement dont bénéficie la collectivité :

Le partenariat avec l'ALCOME, un éco-organisme qui alloue des fonds aux collectivités pour financer des actions visant à lutter contre les mégots sur l'espace public ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



- Le partenariat avec CITEO – l'éco organisme chargé de la Responsabilité Elargie aux Producteurs d'Emballages (REPE) – dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés.

La baisse constatée en 2025 réside essentiellement au report du projet de coopération Limbe au Cameroun en 2026 **(-159 K€)**.

4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Nature	Autres produits de gestion courante	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
752	Revenus des immeubles	1 470 417,95 €	1 725 110,78 €	254 692,83 €	17,32%
755	Dédits et pénalités perçus	79 026,59 €	71 450,56 €	-7 576,03 €	-9,59%
756	Liberalités reçues	164 058,58 €	58 696,89 €	-105 361,69 €	-64,22%
75811	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	144 381,87 €	175 719,89 €	31 338,02 €	21,70%
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	1 070 010,67 €	1 035 449,66 €	-34 561,01 €	-3,23%
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00 €	120,07 €	120,07 €	-
75888	Produits divers de gestion courante	945 583,37 €	231 971,72 €	-713 611,65 €	-75,47%
Total		3 873 479,03 €	3 298 519,57 €	-574 959,46 €	-14,84%

Ce chapitre baisse de **-575 K€** passant de **3 873 K€** en 2024 à **3 299 K€** en 2025.

- + 255 K€** pour les recettes de loyers et de mises à disposition qui ont augmenté compte tenu du dynamisme des activités associatives et des locations de salles pour les particuliers ;
- 105 K€** pour les libéralités reçues, qui sont par nature exceptionnelles ;
- 606 K€** pour les indemnités de sinistres encaissées, par nature également exceptionnelles (en 2024, la Ville avait encaissé une indemnité exceptionnelle pour le sinistre du 72 rue du Logelbach).

5. Chapitre 76 – Produits financiers

Nature	Produits Financiers	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
7621	Produits des autres immobilisations financières - encaissés à l'échéance	721 000,00 €	814 401,07 €	93 401,07 €	12,95%
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	819,70 €	815,73 €	-3,97 €	-0,48%
7688	Autres produits financiers	317 130,00 €	312 470,00 €	-4 660,00 €	-1,47%
Total		1 038 949,70 €	1 127 686,80 €	88 737,10 €	8,54%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Les produits financiers comportent notamment le versement des dividendes de Vialis pour **814 K€**.

Par ailleurs, dans le cadre de sa gestion active de trésorerie, la Ville de Colmar a procédé au placement sur des comptes à terme du produit de la plus-value réalisée en 2023 suite à la cession des parts sociales détenues par la Ville de Colmar à Vialis, ainsi qu'à des recettes de cessions immobilières complémentaires en 2024. En effet, ces cessions constituant une aliénation d'un élément du patrimoine relevant du domaine privé, les fonds correspondants pouvaient être placés sur des comptes à terme, dérogeant ainsi à l'obligation de dépôt de fonds auprès de l'Etat. En outre, ce type de placement, constitue un investissement simple, sans risque, à taux fixe et à court terme.

Ainsi, ces placements de 14 M€ d'une durée de 6 à 12 mois ont généré des produits financiers à hauteur de **312 K€**.

6. Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Nature	Produits exceptionnels	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	5 431,31 €	15 784,08 €	10 352,77 €	190,61%
775	Produits des cessions d'immobilisations	667 780,57 €	4 469 191,16 €	3 801 410,59 €	569,26%
Total		673 211,88 €	4 484 975,24 €	3 811 763,36 €	566,21%

Il s'agit des produits indépendants des opérations de gestion courante qui ne sont pas appelés à se renouveler dans le temps. Au total, ils s'élèvent à **4 485 K€** en 2025, contre **673 K€** en 2024.

En 2025, les ventes de diverses parcelles de terrain atteignent **4 381 K€**, dont 4 073 K€ de cessions à Colmar Agglomération pour l'extension de la zone du Biopôle et des activités de Liebherr.

7. Chapitre 013 – Atténuations de charges

Nature	Atténuations de charges	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	327 806,05 €	174 736,30 €	-153 069,75 €	-46,70%
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	8 674,87 €	8 635,13 €	-39,74 €	-0,46%
6479	Remboursements sur autres charges sociales	860 510,00 €	895 895,00 €	35 385,00 €	4,11%
		1 196 990,92 €	1 079 266,43 €	-117 724,49 €	-9,84%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-21680064120260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Nature	Charges à caractère général	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
FLUIDES		4 164 959,57 €	4 894 060,83 €	729 101,26 €	17,51%
60611	Eau et assainissement	415 717,31	527 569,11	111 851,80 €	26,91%
60612	Energie - Electricité	2 373 425,61	2 890 944,96	517 519,35 €	21,80%
60613	Chauffage urbain	1 020 971,03	1 206 123,09	185 152,06 €	18,13%
60621	Combustibles	10 988,14	9 345,34	-1 642,80 €	-14,95%
60622	Carburants	343 857,48	260 078,33	-83 779,15 €	-24,36%
ANIMATIONS EVENEMENTS ET DISPOSITIFS		4 188 424,15 €	4 312 761,09 €	124 336,94 €	2,97%
6042	Achats de prestations de services	686 078,43	659 577,44	-26 500,99 €	-3,86%
60623	Alimentation	83 474,19	93 325,03	9 850,84 €	11,80%
6068	Autres matières et fournitures	283 213,42	293 067,53	9 854,11 €	3,48%
60632	Fournitures de petit équipement				
61358	Locations mobilières	540 737,80	596 335,89	55 598,09 €	10,28%
611	Contrats de restations de services	303 373,41	428 835,32	125 461,91 €	41,36%
615232	Réseaux				
62268	Autres honoraires	178 054,50	138 733,45	-39 321,05 €	-22,08%
6228	Divers	313 576,08	280 443,21	-33 132,87 €	-10,57%
6232	Fêtes et cérémonies	49 208,95	61 033,39	11 824,44 €	24,03%
6245	Transports collectifs	159 196,80	167 258,85	8 062,05 €	5,06%
6248	Divers_Transports de biens et transports collectifs	72 727,32	52 469,14	-20 258,18 €	-27,85%
6234	Réceptions	237 580,87	227 998,77	-9 582,10 €	-4,03%
6236	Catalogues et imprimés	181 749,19	197 963,09	16 213,90 €	8,92%
6238	Divers_Publicité, publications, relations publiques	140 794,08	144 291,20	3 497,12 €	2,48%
6288	Autres prestations extérieures	958 659,11	971 428,78	12 769,67 €	1,33%
FOURNITURES ET PRESTATIONS SANITAIRES		2 288 073,91 €	2 409 367,05 €	121 293,14 €	5,30%
60631	Fournitures d'entretien	252 681,50	257 170,12	4 488,62 €	1,78%
6283	Prestations de nettoyage	2 035 392,41	2 152 196,93	116 804,52 €	5,74%
ENTRETIEN MAINTENANCE		4 990 173,46 €	5 412 148,69 €	421 975,23 €	8,46%
60624	Produits de traitement				
60628	Autres fournitures non stockées	1 233 134,20	1 463 712,07	230 577,87 €	18,70%
6068	Autres matières et fournitures				
60632	Fournitures de petit équipement				
60633	Fournitures voirie	150 975,74	142 079,49	-8 896,25 €	-5,89%
615	Entretien	2 533 402,30	1 673 776,48	-859 625,82 €	-33,93%
6156	Maintenance	1 072 661,22	2 132 580,65	1 059 919,43 €	98,81%
LIVRES ET FOURNITURES SCOLAIRES		421 524,28 €	414 290,44 €	-7 233,84 €	-1,72%
6065	Livres et assimilés	227 514,92	229 430,93	1 916,01 €	0,84%
6067	Fournitures scolaires	137 875,64	125 570,39	-12 305,25 €	-8,92%
6182	Documentation générale et technique	56 133,72	59 289,12	3 155,40 €	5,62%
AUTRES		3 550 265,86 €	2 753 630,73 €	-796 635,13 €	-22,44%
60636	Habillement et vêtements de travail	178 153,51	188 140,10	9 986,59 €	5,61%
611	Contrats de prestations de services	942 406,02	195 761,07	-746 644,95 €	-79,23%
61358	Locations mobilières_autres	195 494,12	180 660,26	-14 833,86 €	-7,59%
6161	Assurances	765 236,06	699 231,94	-66 004,12 €	-8,63%
6184	Formations	201 733,03	226 767,12	25 034,09 €	12,41%
6261	Frais de télécommunication	103 000,00	99 732,96	-3 267,04 €	-3,17%
6262	Frais d'aménagement	163 917,32	139 868,96	-24 048,36 €	-14,67%
6282	Frais de gardiennage	1 000 325,80	1 023 468,32	23 142,52 €	2,31%
DIVERS		1 432 145,48 €	1 073 173,78 €	-358 971,70 €	-25,07%
Autres charges à caractère général		1 432 145,48	1 073 173,78	-358 971,70 €	-25,07%
Total		21 035 566,71 €	21 269 432,61 €	233 865,90 €	1,11%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423_CM202600423-00_BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



a) Sur les fluides : **4 894 K€**, soit **+ 729 K€**

+ 112 K€ pour l'eau, en raison de la hausse des redevances et des consommations en lien avec la politique de végétalisation.

+ 518 K€ pour l'électricité.
Dans le cadre du renouvellement des marchés d'électricité en décembre 2024, une hausse plus absorbable de **+360K€** à périmètre constant a été enregistrée. Par ailleurs, une provision exceptionnelle avait été constituée en 2023 de **+150 K€** avait été constituée pour financer d'éventuelles surprises en 2024, cette opération n'a pas été renouvelée en 2025

+ 185 K€ pour le chauffage urbain, en lien avec l'ouverture des centres socio-culturels.

- 84 K€ pour les carburants

b) Sur les animations, activités, évènements et dispositifs : **4 313 K€**, soit **+ 124 K€**

+ 124 K€ pour le montage et le démontage des illuminations de Noël dans le cadre d'un nouveau marché en 2024 qui a donné lieu à un nouveau mode de facturation (démontage facturé en N+1)

Ce budget est consacré au dynamisme de la vie locale à travers les prestations de service, les activités, les animations et les évènements organisés pour tous les Colmariens.

La cité éducative, le Pass'Sport Santé, le programme de spectacles et de concerts, les festivals, les expositions et Muséomix, les estivales et la fête nationale...

Sans oublier l'évènement exceptionnel de 2025 : le 80^{ème} anniversaire de la Libération. En février 2025, Colmar s'est parée des couleurs tricolores, à l'occasion cette commémoration.

Un riche programme de festivités a été organisé. Autant de moments de partage, de fête et de recueillement destinés à entretenir la mémoire.

c) Sur les fournitures sanitaires et prestations de nettoyage : **2 409 K€**, soit **+ 121 K€**

+ 117 K€ pour les frais de nettoyage
La collectivité a continué à recourir progressivement à l'externalisation, notamment les sanitaires extérieurs et les parcs de stationnement.

d) Sur les autres charges : **2 754 K€**, soit **- 796 K€**

- 66 K€ pour le coût des assurances dans le cadre de l'optimisation des nouveaux contrats ;

- 747 K€ En lien avec le changement d'imputation imposée par la nomenclature comptable M57 qui crée une imputation spécifique sur le chapitre 65 pour les compensations de service public versées aux concessionnaires (restauration scolaire, patinoire).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Nature	Charges de personnel	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
621	Personnel extérieur à la collectivité	1 939 388,83 €	1 671 941,97 €	-267 446,86 €	-13,79%
6331	Versement de transport	240 473,70 €	520 005,31 €	279 531,61 €	116,24%
6332 6336 6338	Cotisations et autres impôts et taxes	396 456,00 €	419 646,00 €	23 190,00 €	5,85%
64	Charges de personnel et rémunérations	47 602 516,29 €	51 761 613,93 €	4 159 097,64 €	8,74%
Total		50 178 834,82 €	54 373 207,21 €	4 194 372,39 €	8,36%

En 2025, les dépenses de personnel augmentent de **8,36%** pour s'établir à **54 373 K€** contre **50 179 K€** en 2024.

a) Des contraintes exogènes et endogènes

Encore en 2025, La Ville a dû assumer les contraintes exogènes et endogènes classiques pour une collectivité :

- La nouvelle réévaluation des cotisations employeur CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) pour **+800K€** depuis le 1er janvier 2025 ;
- L'impact de l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui s'est traduit par le coût des avancements et des promotions pour **+200 K€**.

Au total, les contraintes exogènes et endogènes représentent un coût de **1 M€** en 2025.

b) La refonte du régime indemnitaire

La Ville de Colmar a souhaité mettre en place en 2025 une refonte du régime indemnitaire (via l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) qui s'articule autour de plusieurs principes :

- harmoniser les IFSE au sein de la Ville et de Colmar Agglomération au regard des métiers et des fonctions exercés par les agents ;
- disposer d'une base objectivant les missions et responsabilités de chaque poste, permettant une valorisation « au plus juste » de la fonction exercée ;
- fidéliser les équipes en place, renforcer l'attractivité de la Ville et de Colmar Agglomération ;
- permettre à la Ville et à Colmar Agglomération de disposer des compétences nécessaires à son développement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-06-BF

Accusé certifié

Réception par (06/05/2026)
Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Parallèlement, des IFSE plancher en fonction des groupes et sous-groupes de fonction ont été instaurés. Suite à des négociations avec les représentants du personnel, l'IFSE plancher du 1er groupe (C2) s'élève à **350 €** contre **150 €** auparavant.

Cette réforme a un impact de **+ 2 300 K€** pour la Ville de Colmar qui a mis en place une mesure de revalorisation sans précédent au bénéfice de ses agents au 1er janvier 2025.

c) La poursuite de la mutualisation avec Colmar Agglomération en 2025

Dans une démarche partagée de mutualisation de leurs moyens, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar ont souhaité développer des conventions de mise à disposition de services pour répondre à des besoins communs.

Par ailleurs, l'article L5211-4-2 du CGCT dispose qu'« *en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération territoriale à fiscalité propre et une ou plusieurs communes-membres peuvent se doter de services communs* ». Dans une volonté de conforter cette dynamique et pour répondre pleinement aux besoins en matière de pilotage, de stratégie, de mutualisation de ressources et de moyens, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar ont concrétisé cette mutualisation par la création de services communs : Direction générale des services, Cabinet du Maire-Président, Finances, Ressources Humaines, Secrétariat Général, Événementiel, Affaires juridiques, Gestion foncière et patrimoniale, Commande publique, Infrastructure et projets informatiques, Communication, Maintenance, Police de l'Habitat, Hygiène et Sécurité, Stratégie territoriale.

Les services communs ont été créés le 1er avril 2025 et portés par la Ville de Colmar. Ils impliquent le transfert de personnel de Colmar Agglomération à la Ville de Colmar pour **+ 300 K€** (8 ETP), parallèlement des recettes supplémentaires de mise à disposition.

d) Evolution des effectifs en 2025

Au 31 décembre 2025, la Ville de Colmar compte 1115 effectifs budgétés contre 1104 effectifs budgétés au 31/12/2024.

Le budget 2025 a également acté 7 créations de postes (animateurs, enseignement artistique, chargé de communication, vidéaste, agent patrimonial). Le reste des postes créés (4) correspond aux mécanismes des promotions de grade dont le process n'a pas été terminé au 31/12/2025 et qui seront donc supprimés dans le cadre du budget 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



e) Avantages sociaux

Les dépenses au bénéfice des agents se traduisent également par différents avantages :

<p>Prévoyance 674 adhérents Coût : 96 K€</p>	<p>Complémentaire santé 597 adhérents Coût : 191 K€</p>
<p>Tickets restaurants Participation 50 % Coût net : 921 K€</p>	<p>Subvention versée au GAS Coût : 310 K€</p>

Enfin, la collectivité s'engage en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes à travers :

- la pérennisation de 200 emplois d'été pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération durant les mois de juin, juillet et août pour un coût de **265 K€** ;
- le renforcement de l'offre de missions de service civique pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération ;
- l'ouverture de 15 postes en apprentissage par an.

3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

Nature	Atténuations de produits	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
7391111	Dégrèvement taxe foncière sur les propriétés non bâties	738,00 €	3 216,00 €	2 478,00 €	335,77%
7391112	Dégrèvement taxe d'habitation sur les logements vacants	64 710,00 €	200 986,00 €	136 276,00 €	210,59%
7391118	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	10 012,00 €	7 429,00 €	-2 583,00 €	-25,80%
739118	Autres reversements de fiscalité	312,14 €	4,36 €	-307,78 €	-98,60%
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	389 125,76 €	247 101,28 €	-142 024,48 €	-36,50%
Total		464 897,90 €	458 736,64 €	-6 161,26 €	-1,33%

Les atténuations de produits regroupent les reversements de tout ou partie de produits et

atteignent **459 K€** en 2025 contre **465 K€** en 2024, soit une diminution de **- 6 K€**.

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



+ 136 K€ pour les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants accordés en 2025 pour les avis d'imposition 2025 (le principal volume de 2023-2024 étant à la charge de l'Etat)

- 247 K€ pour le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme qui n'a pas eu lieu en 2025 en raison de sa situation financière.

4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Chapitre	Autres charges de gestion courante	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	11 475,00 €	12 600,00 €	1 125,00 €	9,80%
653	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers	676 588,28 €	683 116,31 €	6 528,03 €	0,96%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	22 075,56 €	22 075,56 €	
655	Contingents et participations obligatoires	1 567 818,88 €	1 563 614,15 €	-4 204,73 €	-0,27%
657	Subventions de fonctionnement versées	7 202 213,90 €	8 170 656,52 €	968 442,62 €	13,45%
658	Charges diverses de la gestion courante	109 629,71 €	34 579,01 €	-75 050,70 €	-68,46%
Total		9 567 725,77 €	10 486 641,55 €	918 915,78 €	9,60%

Les autres charges de gestion courante augmentent de **9,60%** pour atteindre **10 487 K€** en 2025 contre **9 568 K€** en 2024.

64 K€ Aides à la rentrée scolaire ;

70 K€ Contribution pour l'Orchestre Symphonique de Mulhouse ;

289 K€ Contribution pour les syndicats ;

588 K€ Contribution pour l'Opéra National du Rhin ;

617 K€ Participations aux frais de fonctionnement des écoles privées ;

683 K€ Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers ;

1 256 K€ Subventions pour les associations sportives ;

1 920 K€ Subvention pour le CCAS ;

1 922 K€ Autres subventions : GAS (310 K€), Préalys (232 K€), aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la petite enfance (763 K€), de la politique de la Ville (391 K€), des cultes (53 K€)... ;

1 954 K€ Subventions pour les associations culturelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM4202600423-00-FF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



chapitre 65 (autrefois imputée dans le 011) pour les compensations de service public versées aux concessionnaires : Patinoire de Colmar (**305 K€**) et Préalais (**731 K€**).

5. Chapitre 66 – Charges financières

Chapitre	Charges financières	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
661	Intérêts réglés à l'échéance	1 289 806,95 €	1 019 626,46 €	-270 180,49 €	-20,95%
Total		1 289 806,95 €	1 019 626,46 €	-270 180,49 €	-20,95%

Elles diminuent de **-20,95%** pour atteindre **1 020 K€** en 2025 contre **1 290 K€** en 2024.

Cette baisse s'explique par le fait que 25% de l'encours est composé de prêts à taux variable ou de prêts indexés sur le Livret A. Compte tenu de la conjoncture et de la tendance baissière des index intervenue en 2025, le taux moyen est passé de 2,17% à 2,07% générant ainsi une diminution des charges d'intérêts, parallèlement au désendettement mené par la Ville de Colmar.

6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Chapitre	Charges exceptionnelles	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	187 479,83 €	151 689,39 €	-35 790,44 €	-19,09%
Total		187 479,83 €	151 689,39 €	-35 790,44 €	-19,09%

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **152 K€** en 2025 contre **187 K€** en 2024 et évoluent faiblement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

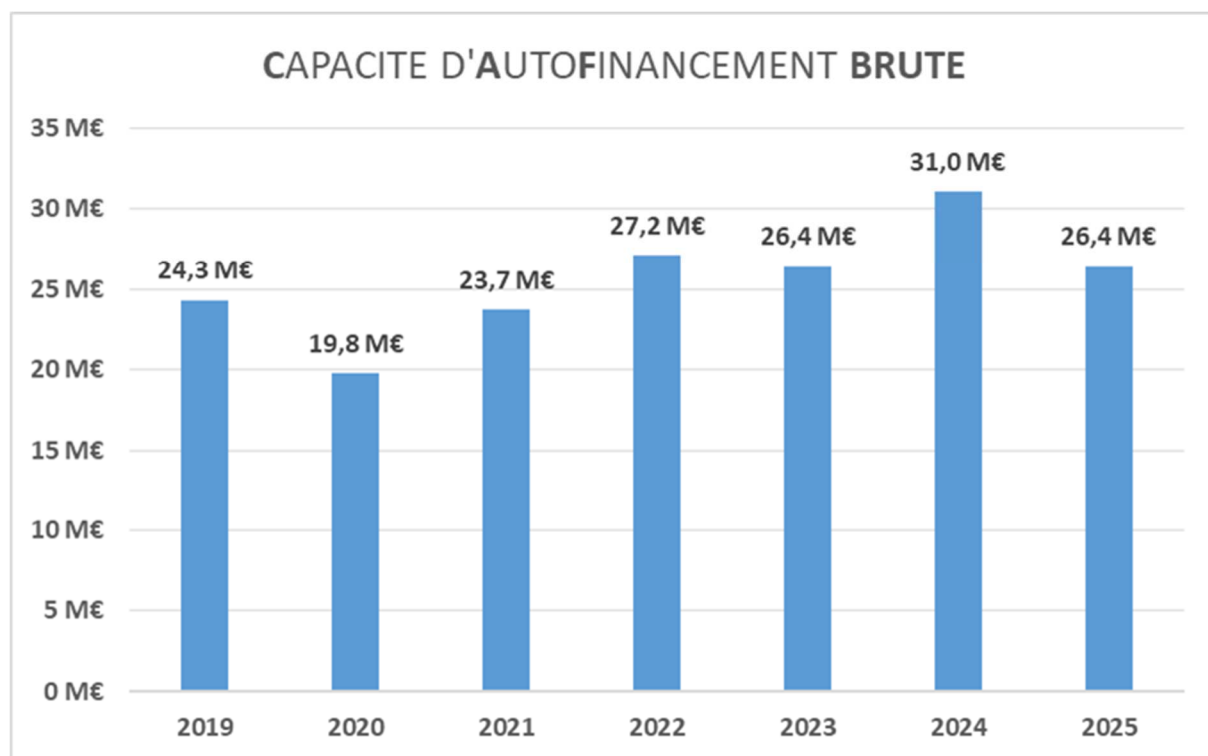
Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



II. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT EN BAISSSE RESTE SOLIDE



Avant crise-Covid, malgré les contraintes des dispositifs qui réduisent les marges de manœuvre (contribution au redressement des finances publiques, écrêtement des dotations) ou l'autonomie des collectivités (contractualisation, suppression de la taxe d'habitation), **la Ville de Colmar parvenait à dégager en 2019 une capacité d'autofinancement brute** (excédent de fonctionnement avant remboursement du capital de la dette) **autour de 24 M€.**

Cependant, la crise sanitaire en 2020 est venue bouleverser cet équilibre. Alors que les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de **2,5%**, la commune a souffert de la chute de ses recettes réelles de fonctionnement (**- 8,9%**). Malgré l'impact direct de la crise sanitaire sur les finances communales, la Ville de Colmar est parvenue tout de même à dégager en 2020 une CAF brute à **19,8 M€.**

Par sa situation financière saine, la commune réussit en 2021 à retrouver son niveau d'épargne brute d'avant-crise. Pour autant, ses recettes réelles de fonctionnement n'égalent pas celles de 2019 : **97,1 M€** de recettes réelles hors cessions en 2021 contre **98,9 M€** en 2019. Mais, le confinement imposé encore jusqu'en mai 2021 et une inflation encore contenue maintiennent les dépenses réelles de fonctionnement à un niveau équivalent à 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



En 2022 et en 2023, la commune subit la crise après-Covid et la crise énergétique de plein fouet qui se traduisent par :

- **Le retour de l'inflation** qui s'établit à 11,7% sur 2 ans, une traduction directe de l'envolée spectaculaire du prix des matières premières agricoles et industrielles, expliquée à la fois par la reprise économique en 2021, les aléas climatiques et la guerre en Ukraine ;
- **La flambée des prix de l'électricité et du gaz.** Pour Colmar, le renouvellement du marché de fournitures d'électricité et de gaz en décembre 2021 a fait apparaître une augmentation du prix de 30%, soit un coût de **756 K€**, l'actualisation du tarif du chauffage urbain de + 30% a représenté un coût de **350 K€** ;
- **La hausse des prix du carburant** qui a occasionné un surcoût de **150 K€** également ;
- **Le dégel du point d'indice de la fonction publique**, une bonne nouvelle pour les agents, aux conséquences financières importantes : **2 M€** sur 2022-2023 pour la Ville de Colmar.

2024 constitue une relative accalmie sur l'inflation, même si la collectivité est encore impactée par des contraintes exogènes importantes, au premier rang desquelles l'évolution du point d'indice des fonctionnaires et le coût des assurances. Par ailleurs, la Ville de Colmar a engagé des nouvelles actions au profit de ses habitants. De ce fait, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 3,5%

Parallèlement, les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité (hors cessions) restent dynamiques : actualisation législative des bases fiscales de 3,9%, dynamisme des recettes des activités et du stationnement, participation à des dispositifs exceptionnels de subventionnement, de sorte que les recettes réelles de fonctionnement augmentaient de quasiment 7% et **faisant ainsi progresser la capacité d'autofinancement de la Ville.**

En 2025, l'effort important consenti par la Ville sur le régime indemnitaire des agents, les contraintes exogènes qui pèsent sur l'évolution des cotisations CNRACL ou sur les tarifs d'électricité dans le cadre du nouveau marché font grimper les dépenses réelles de fonctionnement de 6,3%. Parallèlement, les recettes réelles de fonctionnement, particulièrement les produits fiscaux, sont touchées par un ralentissement, de sorte qu'elles ne progressent que de 0,4%. En 2025, Colmar n'échappe pas à l'effet de ciseau qui permet d'expliquer les variations du résultat par l'évolution divergente des produits et des charges. Ainsi, si les dépenses augmentent plus vite que les produits, la commune verra mécaniquement sa capacité d'autofinancement et donc ses marges de manœuvre baisser.

Si la capacité d'autofinancement en 2025 estimée à 26,4 M€ est moins élevée qu'en 2024 année record, son niveau est encore supérieur de 8,6% par rapport au niveau de 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Des recettes d'investissement adaptées au financement des investissements

Chapitre	Recettes d'investissements	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 908 016,54 €	25 463 197,05 €	11 555 180,51 €	83,08%
13	Subventions d'investissement	8 026 630,67 €	8 873 639,96 €	847 009,29 €	10,55%
16	Emprunts et dettes assimilées	418,59 €	0,00 €	-418,59 €	-100,00%
23	Immobilisations en cours	0,00 €	4 754,36 €	4 754,36 €	
27	Immobilisations financières	10 830,00 €	0,00 €	-10 830,00 €	-100,00%
45	Opérations pour le compte de tiers	284 011,72 €	144 445,80 €	-139 565,92 €	-49,14%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 666 171,00 €	15 864 393,29 €	4 198 222,29 €	35,99%
Total	Hors opérations d'ordre patrimoniales	33 896 078,52 €	50 350 430,46 €	16 454 351,94 €	48,54%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	3 253 446,43 €	1 531 207,52 €	-1 722 238,91 €	-52,94%
Total		37 149 524,95 €	51 881 637,98 €	14 732 113,03 €	39,66%

Hors opérations d'ordre patrimoniales, les recettes d'investissement s'élèvent à **50 350 K€** en 2025 contre **33 896 K€** en 2024.

1. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Nature	Dotations, fonds divers et réserves	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
10222	F.C.T.V.A	4 733 854,78 €	5 337 288,12 €	603 433,34 €	12,75%
10226	Taxe d'aménagement	954 401,61 €	724 621,88 €	-229 779,73 €	-24,08%
10251	Emprunts et dettes assimilées	8 166,00 €	0,00 €	-8 166,00 €	-100,00%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 211 594,15 €	19 401 287,05 €	11 189 692,90 €	136,27%
Total		13 908 016,54 €	25 463 197,05 €	11 555 180,51 €	83,08%

Les dotations, fonds divers et réserves atteignent **25 463 K€** en 2025 contre **13 908 K€** en 2024, soit une hausse de **+ 83,08%**.

5 337 K€ de FCTVA qui porte sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2024 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-216800664-20260423-CM202600423-00-RF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026
Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



19 401 K€ d'excédents de fonctionnement capitalisés constitués par la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée au financement de l'investissement (soit une partie de l'autofinancement).

2. Chapitre 13 - Les subventions d'investissement

Nature	Subventions d'investissement	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
1311 - 1321	Subventions de l'Etat	1 585 194,33 €	1 394 659,64 €	-190 534,69 €	-12,02%
1312 - 1322	Subventions de la Région	699 944,34 €	88 995,14 €	-610 949,20 €	-87,29%
1313 - 1323	Subventions de la Collectivité Européenne d'Alsace	249 613,99 €	2 512 076,83 €	2 262 462,84 €	906,38%
13151 - 13251	Fonds de concours de Colmar Agglomération	2 289 512,01 €	1 631 123,38 €	-658 388,63 €	-28,76%
1318 - 1328	Autres subventions	657 148,20 €	319 793,04 €	-337 355,16 €	-51,34%
13272	Subventions FEDER	715 690,80 €	917 015,93 €	201 325,13 €	28,13%
1345	Amendes de police	1 829 527,00 €	2 009 976,00 €	180 449,00 €	9,86%
Total		8 026 630,67 €	8 873 639,96 €	847 009,29 €	10,55%

Les subventions d'investissement se sont élevées à **8 874 K€** en 2025 contre **8 027 K€** en 2024, soit une hausse de **+10,55%**. Elles proviennent essentiellement de Colmar Agglomération, de l'Union européenne (FEDER), de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace et de l'Etat.

Il est à noter **6 416 K€** de subventions qui seront reportées sur l'exercice 2026 correspondant à des subventions notifiées dont les projets d'équipement sont engagés.

Les subventions d'équipements les plus importantes perçues en 2025 :

917 K€ du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour le complexe sportif Brant ;

600 K€ de la CEA pour le complexe sportif Brant ;

189 K€ de l'ANRU pour le complexe sportif Brant ;

400 K€ de la CEA pour l'aménagement de la place de la Cathédrale ;

886 K€ de Colmar Agglomération pour sa participation aux travaux de la Rocade Verte ouest ;

255 K€ de GIP Europe des projets architect. pour le réaménagement de la plaine Pasteur ;

40 K€ du Ministère de la Culture pour le sabre du général Rapp ;

286 K€ de l'Etat pour la rénovation énergétique et la mise en accessibilité ;

60 K€ de la Région Grand Est pour la rénovation énergétique ;

50 K€ de Colmar Agglomération pour sa participation aux travaux de relamping de divers bâtiments ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260422-1102600423-00-FF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



- 371 K€** de l'Agence de l'Eau suite à des travaux de gestion intégrée des eaux pluviales ;
- 695 K€** de Colmar Agglomération pour sa participation à l'utilisation des infrastructures informatiques de la Ville ;
- 63 K€** de l'ANRU pour la restructuration du centre socioculturel ;
- 148 K€** de l'ANRU pour l'aménagement de secteurs ;
- 1 512 K€** de la CEA pour les travaux sur les routes départementales ;
- 229 K€** de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux dans les crèches et dans les centres socio-culturels.

A cela s'ajoutent les amendes de police pour **2 010 K€** affectées en investissement car destinées à améliorer les infrastructures de voirie et de sécurité routière.

3. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées

Nature	Emprunts et dettes assimilés	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
16	Emprunts et dettes assimilés	418,59 €	0,00 €	-418,59 €	-100,00%
Total		418,59 €	0,00 €	-418,59 €	-100,00%

Comme en 2024, la Ville de Colmar n'a souscrit à aucun emprunt au cours de l'exercice 2025.

De ce fait, en 2025, la Ville de Colmar s'est donc désendettée à hauteur du remboursement en capital à savoir **7 526 K€**.

Depuis 2020, Colmar se sera au total désendettée de **26,2 M€**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



5. Les autres recettes d'investissement

Nature	Autres recettes d'Investissement	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
23	Immobilisations en cours	0,00 €	4 754,36 €	4 754,36 €	
27	Autres immobilisations financières	10 830,00 €	0,00 €	-10 830,00 €	-100,00%
45	Opérations pour le compte de tiers	284 011,72 €	144 445,80 €	-139 565,92 €	-49,14%
Total		294 841,72 €	149 200,16 €	-145 641,56 €	-49,40%

Les autres recettes d'investissement s'élèvent à **149 K€** en 2025, notamment :

144 K€ pour les remboursements intervenus suite aux travaux exécutés dans le cadre d'opérations pour le compte de tiers. En 2025, il s'agit essentiellement de travaux concernant le parking de la Montagne Verte.

B. Le bon niveau des dépenses d'équipement

Chapitre	Dépenses d'équipement (hors solde reporté 1068)	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
10 - 16 - 27	Dépenses financières	7 534 350,27 €	8 035 151,20 €	500 800,93 €	6,65%
040 - 041	Opération d'ordre	4 584 320,31 €	3 013 217,03 €	-1 571 103,28 €	-34,27%
20 - 204 - 21 - 23	Dépenses d'équipement	35 477 690,45 €	37 312 622,04 €	1 834 931,59 €	5,17%
Total		47 596 361,03 €	48 360 990,27 €	764 629,24 €	1,61%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **48 361 K€** en 2025 contre **47 596 K€** en 2024.

1. Les dépenses financières

Comptes	Dépenses financières	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
1641	Emprunts en euros	7 473 406,97 €	7 465 715,25 €	-7 691,72 €	-0,10%
165	Dépôts et cautionnements	1 287,75 €	320,00 €	-967,75 €	-75,15%
16818	Autres prêteurs	59 655,55 €	60 081,29 €	425,74 €	0,71%
Total		7 534 350,27 €	7 526 116,54 €	-8 233,73 €	-0,11%

Les dépenses financières s'établissent à **7 526 K€** en 2025 contre **7 534 K€** en 2024, soit une baisse de **0,11%**. Elles sont constituées principalement du remboursement en capital de la dette.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-21680066-0155043-01004204

Accusé certifié

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Eléments de synthèse		Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
Encours de dette globale		52 741 K€	45 215 K€
Capital remboursé dans l'exercice		7 533 K€	7 526 K€
Intérêts réglés dans l'exercice hors ICNE		1 344 K€	1 098 K€
Part de dette classée 1A charte Gissler		100,00%	100,00%
Taux moyen		2,17%	2,07%
Durée résiduelle moyenne		9,66 ans	9,25 ans
Durée de vie moyenne		5,25 ans	4,92 ans

2. Les opérations pour compte de tiers et opérations d'ordre

Chapitre	Opérations pour le compte de tiers et opérations d'ordre	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
040	Amortissements des subventions reçues	1 178 427,03 €	1 185 457,39 €	7 030,36 €	0,60%
040	Travaux en régie	151 121,37 €	286 991,77 €	135 870,40 €	89,91%
040	Moins value sur cessions	1 325,48 €	9 560,35 €	8 234,87 €	621,27%
041	Intégration des frais d'études et d'insertion	1 097 485,82 €	1 026 715,58 €	-70 770,24 €	-6,45%
041	Remboursements des avances sur marchés	1 660 940,01 €	375 810,38 €	-1 285 129,63 €	-77,37%
041	Acquisitions d'immobilisations gratuites ou par dons et legs	495 020,60 €	118 488,00 €	-376 532,60 €	-76,06%
041	Cessions d'immobilisations gratuites	0,00 €	10 193,56 €	10 193,56 €	
Total	040 - 041 Opérations d'ordre	4 584 320,31 €	3 013 217,03 €	-1 571 103,28 €	-34,27%

En 2025, ces opérations s'élèvent à **3 013 K€** :

- 1 185 K€** pour l'amortissement des subventions encaissées selon la même durée que les équipements subventionnés ;
- 376 K€** pour le remboursement des avances ;
- 1 027 K€** pour les apurements de frais d'études et d'insertions ;
- 118 K€** pour les acquisitions par dons ;
- 287 K€** pour les travaux en régie des services de l'Enseignement et de la Maintenance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



3. Les dépenses d'équipement

Chapitre	Dépenses d'équipement	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
20	Immobilisations incorporelles	356 523,50 €	741 558,89 €	385 035,39 €	108,00%
204	Subventions d'équipement	349 614,28 €	1 908 111,37 €	1 558 497,09 €	445,78%
21	Immobilisations corporelles	9 408 193,00 €	10 186 611,60 €	778 418,60 €	8,27%
AP/CP	Opérations d'équipement	25 363 359,67 €	24 476 340,18 €	-887 019,49 €	-3,50%
Total		35 477 690,45 €	37 312 622,04 €	1 834 931,59 €	5,17%

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **37 313 K€** en 2025 contre **35 478 K€** en 2024, en hausse de **+5,17%**. Il faudra compter encore sur d'importants reports de 2025 sur 2026 (**13 395 K€**).

Le volume investi en 2025 s'intègre dans le cadre d'un programme ambitieux :

- 24 476 K€** de dépenses investies au niveau des autorisations de programme/crédits de paiement ;
- 12 836 K€** pour l'investissement récurrent.

a) *Une grande priorité au cadre de vie*

(i) *Le programme Espaces publics*

Programme Espaces Publics 2022 - 2026	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses réalisées : 10 057 K€ Reports sur 2026 : 2 391 K€
--	---

Il s'attache à donner **un cadre de vie apaisé et agréable** aux Colmariens par la requalification des espaces publics :

- Réfection des voies et des réseaux ;
- Modernisation de l'éclairage public et passage au LED ;
- Mise en accessibilité ;
- Création de zones de rencontre qui donnent la priorité aux piétons ;
- Création de pistes cyclables ;
- Création de plateaux surélevés et de chicanes pour inciter à une vitesse apaisée ;
- Sécurisation des intersections ;

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : majeure

Pour l'autorité compétente par délégation



- Rue de Riquewihr jusqu'à l'avenue de Lorraine ;
- Rue des Charpentiers et rue des Tonneliers ;
- Rue de Wettolsheim ;
- Dans le quartier des Maraîchers, les couches de roulement ont été rénovées chemin des Maquisards, chemin Au Werb, Niklausbrunn Weg et partie sud de la rue Michelet.
- Des travaux ont également concerné la rue de Castelnau (devant le lycée Schongauer), l'avenue Foch, la rue Jean-Baptiste Weckerlin et la rue de Houssen, mais aussi la rue de l'Hôpital.

La Municipalité mène **une politique volontariste de verdissement** de la ville, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et de répondre aux enjeux environnementaux et climatiques définis dans le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Colmar Agglomération. Afin de mettre en œuvre cette volonté, la Ville de Colmar s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un schéma directeur de végétalisation.

Les objectifs :

- Créer des îlots de fraîcheur.
- Apaiser la vie en ville, avec la réappropriation des espaces de vie commune et de détente.
- Renforcer les continuités vertes.
- Accroître la biodiversité (végétale et faunistique) des milieux urbains.

L'étude en cours a permis de réaliser un diagnostic des milieux urbains (état des lieux des espaces «verts» et de nature, ainsi que des îlots de chaleur urbains) et définira un schéma directeur de végétalisation qui donnera les lignes directrices des actions concrètes à mener.

Focus sur l'aire de jeux du Champ-de-Mars

Le parc du Champ-de-Mars, lieu de prédilection de nombreux habitants, s'est transformé en un véritable paradis pour les petits explorateurs ! Une étude paysagère approfondie a été réalisée au préalable pour concevoir ce nouvel espace. Le projet, doté d'un budget total de 700 000 €, s'étend sur une surface de 2950m² triplant ainsi la surface de l'ancienne aire devenue vétuste.

Une nouvelle aire de jeux qui non seulement ravit les enfants, mais qui met également en valeur la beauté de notre ville.

L'aménagement a été pensé en tenant compte des spécificités du site: un parc très fréquenté, classé, et abritant des arbres centenaires.

Un espace de jeux inédit, intégré à son environnement naturel, afin de sublimer à la fois les jeux et le cadre verdoyant:

- **Adaptabilité:** un parcours évolutif et inclusif a été privilégié, jouant sur la linéarité de la zone pour installer des équipements progressifs, adaptés à différentes tranches d'âge et différents profils. Une diversité d'activités est proposée, ainsi qu'un parcours PMR pour inclure tous les publics. On y trouve par exemple un panneau de manipulation, un espace de rencontre pour les enfants, des disques pédagogiques, et un miroir zébré.

Cohérence: l'aire de jeux s'intègre harmonieusement dans son environnement naturel et historique. Les arbres existants sont conservés et l'offre paysagère est enrichie pour créer un véritable havre de fraîcheur. Les textures et matériaux naturels, tels que le bois et les copeaux, sont mis à l'honneur, avec des touches de couleurs modérées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le point de contact

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



- Qualité: des structures taillées sur mesure, uniques et attractives, sont installées. Elles respectent l'environnement naturel alentour, avec des dimensions judicieusement choisies pour être significatives sans prendre le pas sur la cohérence paysagère du parc.

(ii) *La restauration de la Collégiale Saint-Martin*

**Restauration de la
Collégiale Saint-Martin**

- Dépenses réalisées : 2 105 K€
- Reports sur 2026 : 2 049 K€

L'ambitieux chantier de restauration de la **Collégiale Saint-Martin** mobilise près de 18 entreprises et corps de métiers ancestraux. Cette restauration, aussi nécessaire que complexe, offre une occasion unique d'observer et d'analyser en profondeur ce monument emblématique de notre ville et de son histoire. C'est un chef d'œuvre de l'architecture gothique en Alsace, construite aux 13^{ème} et 14^{ème} siècles.

La restauration concerne les éléments structurels suivants : pierres de taille, maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie, peinture, serrurerie, ferronnerie, décors peints, mise en conformité électrique. Le chantier a débuté par la nef et le transept nord, il se poursuivra par le chœur déambulatoire et les chapelles, la nef et le transept sud, avant de se terminer par la partie occidentale.

Le travail sur les parements en pierre de taille a été au cœur des travaux de la première tranche du chantier. Les maçonneries au nord conservent beaucoup de blocs d'origine en grès de Rouffach, notamment au niveau du pignon nord ou des arcs-boutants. Le nettoyage des pierres a permis de confirmer la présence d'une polychromie de grès. Cette polychromie fait partie de l'identité de la pierre de Rouffach : une pierre avec une teinte prédominante en ocre avec ses nuances de teintes rouges et roses

Parallèlement, la mise en place des échafaudages pour la restauration des vitraux a été l'occasion d'enrichir nos connaissances sur l'histoire du monument. Les investigations ont mis en évidence la superposition de 3 ou 4 périodes de décors peints. Le chantier de restauration dans la partie nord de la Collégiale est un premier contact avec les vitraux, qui dans cette partie sont relativement récents, ayant été réalisés par la maison Zettler de Munich dans les années 20.

Le conseil de fabrique Saint-Martin réalisera en parallèle des travaux de rénovation intérieure avec le remplacement de l'éclairage.

Durée du chantier : 6 ans.

(iii) *Le programme de restructuration du quartier « Saint-Vincent-de-Paul »*

**Programme ANRU
Espaces publics**

- Dépenses réalisées : 1 959 K€
- Reports sur 2026 : 639 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Complexe sportif Brant

- Dépenses réalisées : 2 901 K€
- Reports sur 2026 : 957 K €

Réception par le préfet : 06/05/2026
Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Ce programme vise à améliorer le cadre de vie des habitants du quartier Saint-Vincent-de-Paul. En choisissant d'inscrire le quartier dans une dynamique de renouvellement urbain, la Ville de Colmar a marqué de manière volontariste son ambition de faire du quartier « Saint-Vincent-de-Paul » un espace de vie agréable et attractif.

Par ailleurs, le Complexe sportif Brant offre désormais aux habitants et aux usagers un espace sportif moderne et multi-usage d'environ 1500 m², le tout dans une logique durable (bâtiment à énergie positive).

(iv) Le programme cours oasis

Cours Oasis

- Dépenses réalisées : 864 K€
- Reports sur 2026 : 230 K€

La Municipalité poursuit son engagement pour la jeunesse avec des espaces repensés pour offrir fraîcheur, nature et des expériences d'apprentissage enrichissantes au cœur du quotidien scolaire. La clé de ce projet réside dans une écoute attentive des acteurs éducatifs. Les services municipaux ont ainsi recueilli avec soin les idées et les aspirations des équipes enseignantes, des élèves et des parents. Ces précieuses contributions ont ensuite guidé l'élaboration de projets de réaménagement sur mesure pour chaque école concernée.

L'ambition des « cours oasis » est multiple : améliorer la perméabilité des sols pour une meilleure gestion des eaux pluviales et une réduction de la chaleur, repenser les cheminements pour garantir une accessibilité universelle, et surtout, créer de nouveaux espaces dédiés à l'apprentissage en extérieur, à la détente et au jeu.

L'année 2025 a marqué une étape importante dans ce projet, avec la transformation de quatre nouvelles cours d'école: l'école élémentaire Waltz II, l'école des Roses et les écoles maternelle et élémentaire Brant. Ces quatre écoles se sont inscrites tout au long de l'année scolaire dans le parcours pédagogique « cour résiliente » de l'Observatoire de la nature pour faire émerger la cour rêvée des enfants.

b) Des opérations structurantes en cours d'achèvement (paiement des derniers soldes)

(i) La Bibliothèque Patrimoniale des Dominicains

Bibliothèque patrimoniale des Dominicains

- Dépenses réalisées : 25 K€
- Reports sur 2026 : 547 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



(ii) Aménagement du parc de la Montagne Verte

Montagne Verte
Tour PMC

- Dépenses réalisées : 121 K€
- Reports sur 2026 : 162 K€

(iii) L'aménagement de la place de la Cathédrale

Aménagement de la
place de la Cathédrale

- Dépenses réalisées : 193 K€
- Reports sur 2026 : 204 K€

(iv) La rénovation des CSC Pacific et Florimont

Rénovation des CSC
Pacific et Florimont

- Dépenses réalisées : 71 K€

c) La rénovation de notre patrimoine

(i) Les travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité des
bâtiments

Rénovation
énergétique
Accessibilité

- Dépenses réalisées : 2 134 K€
- Reports sur 2026 : 248 K€

La Ville de Colmar est engagée dans **la rénovation énergétique**. Ces opérations sont devenues cruciales pour la maîtrise des dépenses énergétiques.

Opérations-phares 2025 :

- L'école élémentaire Saint-Exupéry ;
- Le gymnase Bartholdi.

Il est également à noter un gros travail de renouvellement pour le Théâtre qui souhaite moderniser ses équipements et passer en LED pour 700 K€ en 2026.

(ii) La réhabilitation des ateliers de la maintenance

Ateliers de la
maintenance

- Dépenses réalisées : 193 K€
- Reports sur 2026 : 30 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



La rénovation de la toiture des ateliers de maintenance du Grillenbreit comprend l'installation de 5720 m² de panneaux solaires en vue d'une autoconsommation, source d'économie de dépenses de fluides, pour un montant prévisionnel d'un peu plus de 1,8 M€ HT.

d) *La sécurité*

Vidéoprotection

- Dépenses réalisées : 203 K€
- Reports sur 2026 : 215 K€

La Ville de Colmar développe des outils de prévention pour compléter et renforcer la présence quotidienne des agents de la police municipale sur le terrain. C'est ainsi que la vidéoprotection est renforcée : un objectif de 260 flux d'ici fin 2026.

e) *La modernisation de nos équipements*

Schéma directeur
informatique

- Dépenses réalisées : 3 572 K€
- Reports sur 2026 : 822 K€

La Ville de Colmar s'engage pleinement dans la transition numérique pour simplifier la vie de ses citoyens. Grâce à des outils numériques performants, il est désormais possible de gérer de nombreuses démarches administratives directement en ligne : inscriptions scolaires, réservations d'équipements municipaux, paiements de services...

Pour accompagner tous les habitants dans cette transformation, des conseillers numériques sont disponibles pour guider, former et répondre aux questions liées à l'utilisation des outils digitaux. Ces professionnels, présents dans différents points d'accueil, aident à rendre les services accessibles à tous, y compris aux personnes peu familières avec les technologies.

Avec cette stratégie d'accompagnement personnalisé, Colmar affirme sa position comme une ville innovante et connectée, au service de ses citoyens.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



IV. EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

L'excédent global du budget principal se présente comme suit :

Résultats	CA 2024	CA 2025	Ecart en €	Ecart en %
Résultat de clôture de fonctionnement	52 720 764,16 €	49 851 239,20 €	-2 869 524,96 €	-5,44%
Résultat de clôture d'investissement (résultat N et report de résultat N-1)	-10 415 887,81 €	-6 942 169,90 €	3 473 717,91 €	-33,35%
Restes à réaliser en investissement (recettes – dépenses)	-8 985 399,24 €	-6 978 733,53 €	2 006 665,71 €	-22,33%
Total	33 319 477,11 €	35 930 335,77 €	2 610 858,66 €	7,84%

Le résultat de clôture 2025 sera repris lors de l'établissement du budget primitif 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM202600423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

